

# Les femmes dans les études de stratification

Christine Delphy

**Sixième** article de *L'ennemi principal*, tome 1 : *économie politique du patriarcat* (première édition 1998, dernière édition 2013). Ce livre est un recueil d'articles de Christine Delphy, il est divisé en deux tomes.

Éditions ALSO

Anarchie, Lutte contre les Systèmes d'Oppression

# Les femmes dans les études de stratification <sup>1</sup>

Dans les dernières dix années, une attention croissante a été portée à la place des femmes dans la stratification sociale et dans les études consacrées à celle-ci. Watson et Barth (1964), puis Archer et Giner (1971) notent que dans ces études la famille est considérée comme une « unité solidaire de rang équivalent » et que la position de classe de la famille est déterminée nécessairement et suffisamment par le statut socio-économique du chef de famille. Enfin, Acker (1973) relève quatre autres postulats implicites dans ces études, dont les plus importants sont :

- « Le statut de la femme est (tenu pour) égal à celui de son mari, au moins en termes de sa position dans la structure de classes, parce que la famille est une unité de rang équivalent. »
- « Que les femmes soient inégales par rapport aux hommes dans de nombreux domaines... n'est pas pertinent pour la structure des systèmes de stratification. »

On peut ajouter que ce dernier postulat de « non-pertinence » implique à son tour un postulat d'indépendance causale réciproque : les inégalités globales sont réputées sans influence sur l'« égalité » (postulée) des conjoints, et, inversement, les rapports des conjoints dans le couple, puisqu'ils sont réputés égaux, ne peuvent être la cause des inégalités globales.

Archer et Giner critiquent la non-prise en compte de la profession de la femme parce que celle-ci accroît les chances économiques de la famille, et gardent donc celle-ci comme unité de stratification. Acker va plus loin. Elle dénonce : l'inconsistance que constitue la

---

1. Publié dans Andrée Michel (coord.), *Femmes, sexisme et sociétés*, Paris, PUF, 1977.

pratique de classer une femme d'après sa profession tant qu'elle est célibataire puis d'abandonner ce critère du jour où elle se marie ; le postulat de « l'unité de rang de la famille » c'est-à-dire de son homogénéité sociale, et ceci même quand la femme n'a pas d'emploi rémunéré.

Elle propose d'une part que la profession des femmes soit prise en compte pour leur classement, quel que soit leur statut matrimonial, d'autre part que le rôle des femmes sans emploi – celui de ménagère – soit considéré comme une occupation c'est-à-dire un métier et qu'on lui attribue un rang sur l'échelle socioprofessionnelle.

L'étude du traitement des femmes dans les études françaises de stratification révèle bien l'existence des mêmes postulats et sur ce point notre accord est entier avec les auteurs précités. Nous pensons cependant qu'il est insuffisant de traiter ces postulats comme des erreurs méthodologiques ou des biais idéologiques qu'il suffirait de condamner et de corriger. Nous pensons qu'on peut les considérer et les analyser comme autant d'indices involontaires (par opposition à des analyses) d'une structure sociale cachée. En effet ces auteurs ont noté l'incohérence des critères utilisés pour le classement des femmes, et en particulier l'utilisation d'un double critère : la prise en compte de la profession pour les femmes célibataires et son abandon pour les femmes mariées. Mais ils n'ont pas prêté d'attention à ce que cet « abandon incohérent » révèle. Or il est fondé sur une dualité de critères dans la détermination de l'appartenance de classe. La profession, indice universel de la position de classe d'un individu, est, dans le cas des femmes et des femmes seulement, remplacée par un critère totalement hétérogène : l'alliance. Il ressort de ceci que les femmes sont intégrées à la description de la structure sociale non pas grâce à l'application des règles constitutives du concept de stratification sociale mais grâce à l'abandon de ces règles. Ceci à notre avis constitue la contradiction principale, et aussi, en conséquence, celle dont l'analyse doit se révéler la plus fructueuse.

Le concept de stratification est fondé sur deux postulats majeurs :

1. Toute société moderne est constituée de groupes hiérarchisés, que cette hiérarchie soit conçue selon un principe dichotomique – théorie marxiste, reprise par des auteurs non marxistes (Bottomore 1965) – ou comme une échelle continue (sociologie américaine).

2. Le principe de hiérarchisation de ces groupes entre eux et d'inclusion des individus dans ces groupes est la place dans le processus de production au sens large, c'est-à-dire incluant non seulement le rôle technique mais aussi le rapport de production au sens marxiste (comparable au « statut » dans la terminologie française : employeur, salarié, indépendant) et le rang dans la combinaison des deux. Ces trois critères sont combinés dans la profession ou plutôt la profession peut être analysée selon ces trois dimensions. Elle sert donc d'indicateur d'appartenance individuelle aux groupes socio-économiques hiérarchisés. Ceux-ci sont généralement rassemblés en des catégories larges pour lesquelles le terme de « classes » est employé par les auteurs tant marxistes que non marxistes.

Nous parlerons donc ici de profession pour désigner l'indicateur de position hiérarchique individuelle, et de classes pour désigner les groupes hiérarchisés constitutifs de la structure sociale dont l'ensemble forme le système de stratification sociale ou système de classes. Nous emploierons aussi le terme de rapport de production parce qu'il dénote explicitement une classe structurelle dans un système économique précis tandis que le terme de position désigne d'abord un degré sur un continuum de prestige et de revenu.

L'indicateur universel de classement des individus et de détermination de leur appartenance de classe est la profession. C'est le

seul utilisé pour classer les individus hommes, l'hypothèse de départ étant que tous les hommes occupent une place quelconque dans la production. Dans toutes les sociétés modernes une bonne moitié des femmes ne « travaille pas », c'est-à-dire n'a pas d'emploi rémunéré. Ces femmes sont recensées comme « sans profession ». Cette catégorie est utilisée dans les études sur l'activité, mais n'est pas utilisée dans les études sur la stratification sociale.

Comment alors ces études considèrent-elles les femmes, et inversement, comment les femmes apparaissent-elles dans ces études ?

Pierre Naville tient pour synonyme de la structure de classes la répartition professionnelle de la population active exclusivement, excluant ainsi des classes tous les individus sans emploi rémunéré et donc toutes les femmes au foyer (Archer et Giner 1971). A. Girard (1961) va plus loin et égale la structure de classe à la répartition professionnelle de la population active masculine exclusivement, éliminant cette fois non seulement les individus sans emploi et les femmes au foyer mais toutes les femmes. Chez Naville la population active est décrite sans distinction de sexe, avec l'implication que les femmes « actives » sont à parité avec leurs collègues masculins, qu'elles soient mariées ou célibataires. En revanche dans la pratique la plus courante c'est la profession – et non le statut matrimonial – des femmes qui est laissée de côté. Leur *position propre*, c'est-à-dire le fait d'avoir un métier, et celui-ci plutôt qu'un autre, ou le fait de ne pas en avoir, ne sont pas pris en compte dans la détermination de leur appartenance de classe.

Nous illustrerons cette pratique par deux études exemplaires à ce point de vue. L'une nous est bien connue car nous y avons participé, l'autre est un classique de la littérature française en matière de stratification sociale.

La première dont l'objectif essentiel est de recenser les possessions patrimoniales d'un échantillon de travailleurs « indépendants » a aussi pour objectif secondaire de mesurer l'homogénéité

sociale des couples et des fratries et en particulier la mobilité relative des frères et sœurs. Les catégories socioprofessionnelles utilisées sont les dix grandes catégories de l'INSEE, regroupées pour l'analyse en trois grandes « classes » : supérieure, moyenne et inférieure. La population enquêtée est par définition mariée et comprend 10 % de femmes. En conséquence 90 % des conjoints d'enquêtés sont des femmes, et 10 % sont des hommes.

Les 10 % d'enquêtées femmes sont classées d'après leur profession, comme les enquêtés hommes. Leurs maris, les 10 % de conjoints hommes, sont également classés d'après leur profession. En revanche, l'appartenance de classe des conjoints femmes des enquêtés hommes est déterminée en fonction de deux critères utilisés non pas complémentaires mais alternativement : les femmes ayant un emploi sont classées d'après leur profession, tandis que celles sans emploi sont classées d'après la profession de leur mari.

D'autres individus sont classés : les frères et sœurs de l'enquêté·e et les frères et sœurs du conjoint, dans le but d'évaluer la mobilité comparée des individus à l'intérieur des fratries. Les frères, tant de l'enquêté·e que du conjoint, sont classés d'après leur profession. Mais en ce qui concerne les sœurs, tant de l'enquêté·e que du conjoint, le critère de classement varie selon qu'elles sont célibataires ou mariées. Leur classe est déterminée par leur profession si elles sont célibataires, mais par la profession de leur mari si elles sont mariées.

Dès maintenant deux remarques s'imposent : toutes les femmes de l'enquête sont traitées d'après un double critère ; mais toutes les femmes de l'enquête ne sont pas traitées selon les mêmes deux critères.

Il y a donc trois problèmes à considérer : celui de la dualité des critères appliqués à une partie de la population féminine ; celui de la dualité des critères appliqués à l'autre partie de la population féminine ; celui de la mise en relation de ces deux systèmes doubles.

Si on commence par le dernier, peut-être le moins important de ces problèmes, à quelle image globale de la stratification aboutit la double dualité des critères, c'est-à-dire la comparaison d'une population classée d'après deux critères hétérogènes avec une autre population classée d'après deux autres critères hétérogènes mais différents des premiers ?

Nous nous limiterons, par souci de clarté, aux fratries de femmes :

- Fratries de femmes-« enquêtées » : la position propre (profession) des femmes enquêtées est comparée à : a) la position propre de leurs frères ; b) la position propre de leurs sœurs célibataires ; c) la position par alliance (profession du mari) de leurs sœurs mariées.

- Fratries de femmes-« conjoints » : les positions hétérogènes de leurs frères et sœurs (cf. a), b), c), supra) sont comparées : soit si elles ont un emploi à leur position propre, soit, si elles n'en ont pas, à leur position d'alliance c'est-à-dire à la position de leur mari.

On peut se demander ce que recouvrent les taux d'homogénéité sociale des fratries et les indices de mobilité ainsi calculés. Une description n'a que la valeur de ses définitions de départ mais en a au moins la valeur, pour autant cependant qu'elle les garde : que l'on compare des choses comparables, et que l'on n'additionne pas des choux et des carottes.

Mais la cohérence dans le traitement de la population des femmes enquêtées et conjoints, d'une part, et de la population des femmes sœurs, d'autre part, aurait-elle sauvé l'enquête ? Non, car on serait passé d'une double dualité à une dualité simple. En effet, le traitement des sœurs tombe sous le coup de la critique de Acker : seules les femmes célibataires sont classées selon leur profession, les femmes mariées étant classées, qu'elles aient un emploi ou non, d'après la profession de leur mari. En revanche

les femmes conjointes sont traitées d'une façon satisfaisante pour Acker, puisque leur profession, quand elles en ont une, est prise en compte. En effet les deux critiques principales de Acker sont que : beaucoup de femmes n'ayant pas d'homme (pour leur donner une classe) il faut bien alors considérer leur profession ; dans ces conditions il est illogique, l'ayant considérée quand elles étaient célibataires, de ne pas tenir compte de leur profession quand elles sont mariées. L'implication de ceci est que si aucune femme mariée n'avait de profession il serait alors moins illégitime, sinon légitime, de lui assigner la classe de son mari.

Or du point de vue de la cohérence de la description, le problème n'est pas résolu par la prise en considération de la profession des femmes mariées. Certes cela élimine une différence dans le traitement de la population féminine : les femmes mariées sont comme les célibataires classées selon leur profession, mais cela ne les élimine pas toutes. Ainsi dans cette étude la population des femmes conjointes, pour laquelle la profession est prise en compte, n'est cependant pas traitée de façon cohérente, puisque certaines (ayant un emploi) sont classées par leur position propre et d'autres (sans emploi) sont classées par la position de leur mari.

Donc non seulement toutes les femmes conjointes ne sont pas classées de la même façon mais dans son ensemble la population des femmes est traitée différemment, par une double critériologie, de la population des hommes à laquelle un seul critère, celui de la position propre, est appliqué.

L'unité de stratification étant la famille, il est rarement procédé à des comparaisons entre conjoints, jugées inutiles. Par ailleurs voudrait-on les faire qu'elles seraient impossibles, puisque précisément en vertu du dogme de l'homogénéité de rang de la famille, la classe du mari est automatiquement attribuée à la femme, et qu'il n'y a pas lieu de comparer des positions qui sont semblables par définition.

Cependant certaines directions d'études sont basées sur cette

comparaison au moins en théorie. Le concept d'homogamie par exemple est par définition la mesure de la distance – et en particulier de la distance socio-économique – entre les conjoints. Pour procéder à cette mesure il semble indispensable d'évaluer au préalable les positions à comparer, celle de la femme et celle du mari. Mais même cette nécessité peut être contournée.

Dans *Le choix du conjoint*, A. Girard mesure l'homogamie d'origine par la distance entre la classe du père du mari et la classe du père de la femme. Mais pour mesurer l'homogamie au moment du mariage, c'est-à-dire la distance entre les positions propres des conjoints, il compare la position de classe du mari et la position de classe du *père* de la femme (Girard 1964). Comme il le reconnaît lui-même, « la situation sociale étant définie par la profession, il faudrait en toute rigueur comparer la profession des conjoints. » Mais, ajoute-t-il, « un grand nombre de femmes n'exercent pas de profession ou n'en exercent une qu'à titre provisoire avant leur mariage. Aussi bien est-il *préférable*<sup>2</sup> de considérer la profession de leurs pères. » On peut se demander ce que signifie ici « préférable ». Doit-on comprendre que, quand une caractéristique, dans ce cas la profession, n'est pas un bon indicateur de la dimension à mesurer, dans ce cas la position propre d'une femme, on est fondé à abandonner la dimension pour garder l'indicateur, quitte à procéder à une substitution de personnes ? À y regarder de plus près cependant il ne s'agit pas d'une faute méthodologique mais d'un choix théorique : « le milieu dont sont issues les femmes étant plus *significatif*<sup>3</sup> que leur profession », à ceci près que la théorie justifiant ce choix, et la dimension par rapport à laquelle la profession du père est « plus significative », ne sont pas mentionnées. La profession du père n'est pas « plus significative » pour les maris puisque c'est leur position propre qui est évaluée. Quelque chose fait que l'origine sociale est plus significative pour la femme, aux yeux de

---

2. Souligné par nous.

3. Souligné par nous.

Girard, tandis que la position propre est plus significative pour le mari. Ce quelque chose mériterait discussion, ou au moins mention. Si l'indicateur « significatif » n'est pas le même pour les hommes et pour les femmes c'est qu'ils ne participent pas du même univers de signification. Or aucune justification du choix d'indicateurs différents, aucune explication des univers de signification auxquels il est implicitement fait référence, ne sont offertes. Au contraire, ces indicateurs hétérogènes sont présentés comme mesurant la même chose. On donne comme distance entre mari et femme la distance entre mari et beau-père.

Non seulement la distance entre les conjoints n'est pas mesurée, mais le choix des indicateurs retenus interdit toute comparaison de leurs positions propres; opératoirement le concept même de position propre de la femme n'existe pas. L'objectif théorique avoué est d'étudier les femmes comme membres des groupes sociaux et comme sujets de leurs rapports. Mais ces groupes sont définis *opératoirement* comme composés exclusivement d'hommes, et les femmes sont définies *opératoirement* comme médiatrices des rapports sociaux entre hommes et non sujets.

Ceci n'est pas spécifique de l'étude de Girard. De même que chez lui les maris sont comparés à leurs beaux-pères, dans l'étude précédente ce sont les frères qui sont comparés à leurs beaux-frères, et non à leurs sœurs, comme dans les études de mobilité sociale les pères sont comparés non à leurs filles mais à leurs gendres.

Ces deux derniers types de comparaison nous amènent au problème le plus important, celui des principes d'insertion des femmes dans les groupes sociaux et des implications théoriques des critères de détermination de l'appartenance de classe des femmes. Mais avant de discuter ce point en tant que tel, il nous faut en examiner les conséquences pour la mesure de la distance sociale entre les conjoints.

Les critiques du traitement des femmes dans le domaine de la stratification sociale trouvent choquante l'attribution à la femme de

la classe du mari essentiellement quand celle-ci a une profession, en tant que ceci occasionne une distorsion dans les comparaisons possibles entre femmes et entre conjoints. Or on a vu plus haut qu'en ce qui concerne les comparaisons entre femmes la prise en compte de la profession des femmes ayant un emploi ne résout rien. Il en est de même en ce qui concerne les comparaisons entre conjoints. Ainsi dans la première étude examinée, à la différence de l'étude de Girard, certaines femmes sont classées d'après leur position propre, ce qui permet d'évaluer leur distance sociale par rapport à leur mari. Mais, comme les femmes sans emploi sont rangées dans la classe de leur mari, il en résulte que le fait pour une femme d'avoir une profession, *comme son mari*, l'éloigne de lui sur le plan du rang social, tandis que de ne pas avoir d'emploi, *à la différence du mari*, la rapproche de celui-ci.

Ainsi même quand la profession des femmes est prise en compte, l'attribution aux femmes sans emploi de la classe de leur mari fausse la comparaison entre femmes, et entre femmes et maris.

En attribuant systématiquement à la femme sans emploi la profession de son mari on occulte une variable dichotomique essentielle, le fait d'avoir ou non une indépendance économique. Ceci résulte du fait qu'une femme qui a un emploi, généralement inférieur à celui de son mari, est rangée dans une classe moins élevée – *à mari égal* – qu'une femme sans emploi (qui est rangée dans la classe de son mari). Mais surtout une femme qui travaille, et généralement dans un emploi inférieur à celui de son mari, est considérée comme plus éloignée socialement de son mari qu'une femme sans emploi. Ainsi le fait d'être semblable au mari sur le plan de l'indépendance économique éloigne une femme de celui-ci. L'attribution à la femme sans emploi de la classe de son mari a donc pour effet non seulement d'occulter ce facteur mais d'en *inverser* le sens.

Ce qui est donc en question fondamentalement, c'est l'utilisation pour le classement des femmes mariées sans emploi, et parfois même avec emploi, d'un critère totalement étranger à la théorie de

la stratification sociale, nommément le critère de l'association par alliance matrimoniale.

Les revendications des critiques portent sur la non-prise en compte de la profession des femmes mariées. Implicite dans cette critique est le postulat d'équivalence entre profession et position propre. Si l'on accepte ce postulat, on doit conclure que les individus sans profession n'ont pas de position propre, et sont donc ininsérés et ininsérables dans le système de stratification. Mais, si on ne peut se résigner à admettre l'inexistence sociale d'une partie de la population, il faut conclure au contraire que le fait de ne pas avoir de profession constitue en soi une position spécifique qui est la position propre des individus dans cette situation.

En conséquence la même critique qui est faite au traitement des femmes ayant un emploi, la non-prise en compte de leur position propre, s'applique aux femmes sans emploi.

Or la position propre des femmes sans emploi n'est pas prise en compte, c'est-à-dire n'est pas traitée comme une situation économique. Elle n'est pas non plus traitée comme absence de position, rendant en rigueur impossible leur rattachement à un groupe. À l'encontre de toute logique, elle est considérée comme une raison nécessaire et suffisante pour attribuer à ces femmes, et sans autre forme de procès, la classe de quelqu'un d'autre.

On a vu que la structure de classes est le plus souvent égalée à la répartition professionnelle de la population active masculine, au mieux de la population active totale. Aucune femme dans le premier cas, aucune femme au foyer dans le deuxième, n'est comprise dans cette structure sociale. Opératoirement donc les classes ne comprennent que peu ou prou de femmes.

Cependant il est admis par le profane comme par le scientifique que les femmes, sans être dans les classes, ne sauraient pourtant être ailleurs. Le concept de système de classes ou système de stratification est exhaustif en ce sens qu'il est censé épuiser la totalité d'une société concrète. Cette ambition n'est jamais contestée même par

ceux qui critiquent des traits spécifiques du concept ou la critériologie utilisée. Jackson par exemple mentionne le problème posé par la catégorisation des « secteurs dépendants de la population tels que les vieux, les jeunes et les femmes mariées » (Jackson 1968). Pour lui, « classer ceux qui sont en dehors du marché du travail (*work force*) dans un système de stratification basé sur des catégories professionnelles industrielles présente des difficultés ». Mais à n'en pas douter il conçoit ces difficultés comme d'ordre purement technique, car leur reconnaissance ne le conduit ni à proposer un système de stratification fondé sur des critères applicables à l'ensemble de la population, ni à récuser la prétention à la globalité d'un système de classification manifestement partiel puisque, de son propre aveu, il ne concerne qu'une partie de la population.

Au terme de cette analyse nous pouvons dégager plusieurs postulats implicites l'étude de la stratification et qui s'ajoutent à ceux proposés au début :

- L'absence de profession est égalée à l'absence de position propre.
- L'alliance est considérée comme un critère valide de détermination de l'appartenance de classe quand il s'agit des femmes et des femmes seulement (aucun homme n'est classé par la profession de sa femme, même quand il est sans emploi).
- Ce critère l'emporte sur celui de la profession, toujours dans le cas des seules femmes puisque même les femmes ayant un emploi sont classées dans la classe de leur mari.
- L'alliance avec un homme fait participer une femme au rapport de production de son mari.
- La détermination de l'appartenance de classe par la position propre et sa détermination par l'alliance sont jugées équivalentes.
- Le rapport indirect à la classe établi par les sociologues est jugé équivalent du rapport direct.

Or, si, dans la réalité sociale, ne pas avoir de profession constitue une situation spécifique, de même le fait d'avoir un rapport indirect à sa place constitue une situation spécifique dans le domaine de la connaissance. Cette situation caractérise les femmes et les seules femmes. Elles constituent donc une classe sociologique<sup>4</sup> définie comme la catégorie dont l'appartenance de classe est déterminée indirectement et qui s'oppose à la classe sociologique des hommes définie comme la catégorie dont l'appartenance de classe est déterminée directement. La position propre des femmes dans la sociologie est d'avoir une place dans le système de stratification médiatisée et conditionnée par une association personnelle.

Cette classe sociologique reflète et reproduit au niveau de la connaissance une classe sociale de même que la position qui détermine l'appartenance à cette classe sociologique reflète et reproduit une position économique réelle. En effet le rapport au monde économique des femmes sans emploi est bien un rapport médiatisé et non un rapport direct. Les femmes sans emploi ne sont pas dans le monde économique dont le fonctionnement détermine les critères de stratification sociale, le marché du travail, le système salarial-industriel. Elles ont cependant un rapport de production : une façon de gagner leur vie. Mais le mode de production dans lequel elles sont insérées n'est pas l'économie classique ou plutôt classiquement définie. Elles ne vendent ni leurs produits pour de l'argent ni leur travail pour un salaire. Elles donnent leur force de travail contre un entretien. Ainsi non seulement elles ne sont pas insérées *concrètement* dans le marché du travail mais elles ne sont pas non plus intégrées abstraitement dans le mode de production classique (salarial-industriel, capitaliste ou socialiste). Leur rapport de production spécifique est irréductible aux catégories d'analyse dérivées de l'étude de l'économie classique. Ce rapport fait partie d'un mode de produc-

---

4. Par « sociologique », j'entends ici : créée par les concepts, instruments, méthodes et études produits par des sociologues. Sociologique est donc ici opposé à social.

tion spécifique, différent de, et parallèle au mode salarial-industriel. L'existence de ce mode de production, décrit par Delphy (1970, dans ce volume) comme patriarcal, ignorée jusqu'à ces dernières années et niée depuis, commence seulement à être reconnue.

Le rapport de production spécifique des femmes mariées, qu'elles aient ou non par ailleurs un rapport de production classique c'est-à-dire un emploi rémunéré, est caractérisé par la dépendance.

C'est cette dépendance qui est à la base de l'attribution aux femmes de la classe de leur mari. Mieux, ce n'est qu'en tant que dépendantes que les femmes sont réputées appartenir à la classe de leur mari. S'étant servie de ce statut de dépendance pour classer les femmes dans la classe de leur mari, la sociologie s'empresse d'oublier cette position nécessaire, d'oublier qu'elle est le moteur et le critère qui lui a permis de rattacher une femme à une classe salariale-industrielle. Elle l'utilise et *doit* l'utiliser pour affirmer une communauté de classe entre mari et femme. Mais ceci fait, elle occulte les prémisses de son opération, n'en considère que le résultat, et traite cette communauté de classe comme le facteur prépondérant dans les relations du couple. Mieux cette soi-disant communauté de classe est avancée pour minimiser l'importance des rapports de dépendance dans le couple. Les rapports des conjoints, en particulier les rapports de dépendance économique, sont toujours traités comme secondaires, la communauté de statut social étant censée l'emporter – en tant que trait plus global et donc plus déterminant pour la situation de l'individu – sur les disparités internes. Malheureusement cette « identité de statut » est fondée *nécessairement* et *exclusivement* sur la dépendance de la femme. La priorité réelle est donc inverse de la priorité postulée : non seulement le rapport de production qui constitue maris et femmes en classes patriarcales antagoniques l'emporte sur toute communauté de classe industrielle puisqu'il est antérieur chronologiquement et logiquement à celle-ci, mais il l'annule,

puisque les femmes qui n'ont pas d'emploi sont par définition en dehors des classes industrielles. Certaines femmes sont cependant dans les classes industrielles, dans la mesure seulement où elles ont un emploi. Le fait, toutefois, que leur dépendance au mari est plus souvent choisie comme critère d'appartenance de classe que leur profession, constitue un indice, mais ce n'est pas le seul, que la classe patriarcale l'emporte sur la classe industrielle.

Ainsi les critères utilisés dans la détermination de l'appartenance de classe des femmes révèlent bien, s'ils sont correctement analysés, la situation réelle des femmes. Mais la sociologie, en reproduisant au niveau de la connaissance la réalité sociale, s'interdit *ipso facto* de l'analyser, de la mettre en évidence. Au contraire elle utilise cette dépendance pour insérer les femmes dans le système classique de stratification. Ceci a pour effet de masquer que les femmes sont insérées dans un autre mode de production. La sociologie prend donc appui sur un rapport spécifique de production qui constitue maris et femmes dans un rapport antagonique non seulement pour nier ce rapport mais pour le transformer en constituant de la solidarité du couple.

## **Contacts**

e-mail

[editionalso@riseup.net](mailto:editionalso@riseup.net)

[editionalso@autistici.org](mailto:editionalso@autistici.org)

Mastodon

[@EditionsALSO@eldritch.cafe](https://eldritch.cafe/@EditionsALSO)

[@EditionsALSO@anticapitalist.party](https://anticapitalist.party/@EditionsALSO)

Twitter

[@EditionsALSO](https://twitter.com/EditionsALSO)

(si autant de contacts sont donnés c'est pour pouvoir rester joignables même si certains de nos comptes sont bloqués)

©2018-2020, v 1.1.1